



UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE CGT

CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER

UNE SECONDE VAGUE DE REVALORISATIONS SALARIALES CIBLÉE SUR CERTAINS EMPLOIS

La CGT dénonce la méthode utilisée par la Fédération des Centres de luttés Contre le Cancer pour discuter des revalorisations salariales. En effet, l'ordre du jour de la C.P.P.N.I. du 3 novembre 2022 concernait uniquement les revalorisations salariales des salarié.e.s des groupes B et C et des bénéficiaires du Ségur 2 (masseurs-kinésithérapeutes ; manipulateurs ; I.D.E. ; I.P.A. ; principalats et cadres des filières soins et médicotechnique, aides-soignants ; auxiliaires de puériculture ; préparateurs qualifiés en pharmacie ; diététiciens ; techniciens de laboratoire).

Et les autres salarié.e.s ? Celles et ceux qui ne font pas partie des « cibles » de ces mesures salariales ?

La Fédération des C.L.C.C., sous couvert de budgets limités, n'a rien proposé. Pourtant, les organisations syndicales représentatives de la branche des C.L.C.C. ont fait des propositions et il n'y a eu aucune annonce au cours de cette C.P.P.N.I.

La situation étant figée sans aucune perspective à court terme, ce sont près de la moitié des salarié.e.s des C.L.C.C. qui sont exclu.e.s des nouvelles mesures salariales !

Le contexte oblige pourtant la fédération des C.L.C.C à s'interroger et à se positionner : au mois de janvier 2023, le pays fera face à une inflation de plus de 10 % en 1 an, un record depuis 30 ans !

Tou.te.s les salarié.e.s, y compris celles et ceux dont les métiers ne sont pas « en tension », pâtissent d'une baisse de leur pouvoir d'achat et il est nécessaire de tou.te.s les accompagner financièrement. La logique de marché n'a-t-elle pas de limite ?

A cette même date, le groupe de rémunération A et le RMAG 0 du groupe B seront revenus au SMIC. Dès lors, la situation que nous combattons aujourd'hui, c'est-à-dire le tassement des grilles, deviendra la réalité de demain.

La fédération des C.L.C.C affiche le souhait d'être attractive et les syndicats C.G.T. partagent cette volonté, mais attend des actes forts.

C'est aujourd'hui qu'il faut agir, c'est maintenant qu'il faut revaloriser toutes les grilles de rémunérations et c'est tout de suite qu'il faut mettre des moyens financiers sur la table pour les salaires ! La paupérisation des salarié.e.s des C.L.C.C. fragilise déjà le recrutement et la fidélisation dans nos établissements.

Nous appelons les organisations syndicales représentatives de la branche des C.L.C.C. à débattre et à revendiquer une démarche commune car la division du salariat et les mesures catégorielles ne sont pas la solution.

Pour les syndicats CGT des C.L.C.C., c'est bien l'esprit d'équipe qui doit prévaloir et non la mise en concurrence des personnes. Les syndicats CGT des C.L.C.C demandent à la Fédération des C.L.C.C. de négocier en urgence une proposition d'augmentation salariale collective. Nous appelons aussi les employeurs à s'engager sur leurs fonds propres pour augmenter les salaires et de cesser de se cacher derrière les enveloppes octroyées par les pouvoirs publics pour justifier cette stagnation salariale.

➡ **Pour rappel, les syndicats CGT des Centres de Luttés Contre le Cancer réclament a minima une augmentation de 2 400 €/an pour le personnel non praticien et de 500 €/an pour le personnel praticien.**

Cette politique est une offense catastrophique adressée aux salarié.e.s et nous n'osons pas en imaginer les conséquences désastreuses sur leur moral, sur l'attractivité des C.L.C.C. et sur l'organisation de nos établissements.



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Union Fédérale de la Santé Privée - Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

• Tél. : 01 55 82 87 71 • ufsp@sante.cgt.fr • www.sante.cgt.fr